

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles non communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Rhône

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : 12 fr. — 25 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Besset, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

17 décembre.

Les deux séances de samedi continuent à précéder l'opinion publique en France et, on peut le dire sans aucune exagération, le monde politique dans l'Europe entière. On se demande si un résultat a été atteint et quel est ce résultat. On est à peu près unanime à penser que les déclarations faites de part et d'autre peuvent servir de point de départ à la solution de la crise, mais qu'il n'est pas certain, tant s'en faut, qu'elles nous conduisent au port. Il y a loin des paroles aux faits. L'apaisement ne sera réel et le pays ne sera sauvé que si la fraction de la droite, dont M. d'Audiffret-Pasquier est le chef, conforme sa conduite aux espérances, hélas ! très-optimistes que M. Dufaure a manifestées à son endroit. M. Thiers ne se départira pas du terrain sur lequel il s'est placé dans son message. Le centre droit consentira-t-il à se plier aux nécessités du temps et à faire les concessions voulues, à les faire non-seulement en paroles, mais effectivement et réellement ? La droite consentira-t-elle à suivre M. Thiers dans la voie où il est engagé ou persistera-t-elle dans sa prétention de subordonner de plus en plus la direction du pouvoir à sa politique à elle ? Voilà la question. Sans une recrudescence de la majorité de droite, le gouvernement, l'Assemblée et le pays tout entier restent dans l'impasse actuelle et n'en peuvent point sortir. En ce qui nous concerne, nous ne cessons de le répéter, nous n'avons qu'une confiance médiocre dans la bonne volonté et l'esprit de conciliation d'un parti passionné et fatigué.

La commission des Trente s'est réunie hier. Vers une heure et demie, M. Thiers, accompagné de M. Dufaure, a été reçu par elle et entendu. M. Thiers a longuement parlé. Nous publions plus loin le résumé de ce discours et celui de la séance.

La Correspondance républicaine nous apporte quelques informations sur l'accueil fait par la commission aux déclarations du président de la République. Elle nous apprend que les membres de la droite ne pouvaient chasser leur désappointement en sortant de la séance. M. Thiers, ajoute-t-elle, n'a pas du tout tenu le langage que ces messieurs espéraient, et s'est tenu inflexiblement dans la ligne tracée par le message.

Des bruits de modifications ministérielles avaient été répandus hier et avant-hier à Paris, et les journaux de la droite s'étaient empressés de s'en faire l'écho. Ces rumeurs sont inexacts et, catégoriquement démenties aujourd'hui. Pour le moment le conseil restera en cet état.

L'Assemblée a repris hier la discussion du budget du ministère des finances. La séance s'est ouverte sur un incident de M. Alfred Naquet. M. Naquet s'est plaint de ce que M. d'Audiffret-Pasquier a cité, dans la séance du samedi, une phrase prise dans son livre sur la religion, la propriété et la famille. Il se retranche derrière M. de Girardin et M. Taine, et compromet, pour les besoins de sa très mauvaise cause, ce dernier d'une façon fort injuste et légère. Une discussion s'est engagée à ce propos. On en trouvera plus loin le compte rendu.

Les nouvelles de Rome continuent à être graves. Nous les reproduisons dans la forme même où le télégraphe nous les apporte. Une première dépêche, en date du 15 décembre, est conçue en ces termes :

Le comité privé de la Chambre a adopté tous les articles du projet relatif aux corporations religieuses avec de très légères modifications.

M. Chiaves a changé sa proposition d'hier, tendant à exclure de l'exemption la maison générale de la Compagnie de Jésus en une simple recommandation à la junte.

Après un vif débat, le comité a adopté une proposition de M. Nicotera (gauche) en vertu de laquelle, réserve faite des questions contenues dans l'article 2, la suppression des Jésuites, y compris leur maison générale, doit être effectuée. Ce vote a été accueilli par de vifs applaudissements à gauche.

Une autre dépêche de Marseille nous paraît

traduire l'impression produite au Vatican par la tournure que cette affaire des corporations religieuses prend devant le comité privé de la Chambre. Elle porte ce qui suit :

On mande de Rome, le 14 au soir :
Le bruit répandu par plusieurs journaux que le cardinal Antonelli aurait adressé une note aux puissances, à propos de la suppression des Ordres religieux, est de pure invention. Depuis l'encyclique publiée au mois de juin, le Saint-Siège n'a fait aucune démarche semblable. Peut-être protestera-t-il de nouveau au moment du vote de la loi dans le Parlement.

A moins de nouveaux empêchements imprévus, le prochain consistoire se tiendra le lundi 23 décembre.

Le lecteur sait que le ministère n'est pas absolument d'accord sur le projet de loi dont il s'agit. Il y a longtemps déjà qu'on prévoit qu'une crise ministérielle pourrait éclater à cette occasion. L'affaire n'est du reste encore que devant la commission ; il faut attendre qu'elle vienne devant la Chambre réunie en séance plénière.

En Autriche, on est en train de faire de grandes modifications dans les lois fondamentales de l'empire. Une réforme électorale est à l'étude, appelée à changer profondément les divers rouages qui constituent le gouvernement. Voilà les points essentiels de cette réforme :

« Les députés du Reichsrath seront élus désormais directement et non par les diètes provinciales. Le nombre des députés, actuellement de 203, est augmenté de 120. Chaque circonscription électorale élira un seul député. Les élections auront lieu par bulletin de vote à la majorité absolue. Le droit d'éligibilité n'est plus borné à une seule province, il s'étendra désormais à toutes les provinces de l'empire. La durée du mandat représentatif est fixée à six ans. »

Le Temps publie ce matin son Courrier de l'Indo-Chine. Nous y trouvons quelques renseignements intéressants les personnes qui sont en relations d'affaires avec ces pays lointains :

Puisque notre administration des postes n'en dit rien encore, nous croyons, écrit le correspondant du Temps, devoir prévenir les nombreuses maisons françaises, qui ont des intérêts aux Philippines, qu'elles ont tout intérêt à faire partir leurs correspondances via Marseille par les paquebots des Messageries-Maritimes. Un bateau à vapeur espagnol attendra désormais tous les quinze jours à Singapore, les malles françaises et espagnoles, pour les transporter, dès leur débarquement, à Manille.

Autrefois, ce bateau attendait les paquebots de la compagnie orientale et péninsulaire allant dans l'Indo-Chine, via Brindisi. Mais cela a changé depuis que les messageries maritimes françaises occupent, avec grand profit pour elles, tout le trafic de l'extrême Orient, et vont à chaque départ leurs somptueux bateaux encombrés de fret et de passagers de toutes les nationalités.

Le même correspondant donne quelques détails sur des événements qui se sont passés dans ces parages de l'extrême Orient et, qui jettent une étrange clarté sur les mœurs des populations qui les habitent. C'est ainsi qu'il raconte que d'audacieux voleurs ont comparu devant la cour mixte de Shanghai, sous l'inculpation d'avoir, en mer, coupé le long des côtes et vendu au détail une longueur de quelques lieues du câble électrique sous-marin reliant Hong-Kong à Shanghai. Des marchands ont été trouvés nantis de fragments plus ou moins longs du câble.

Les recueils ont avoué sans difficulté qu'ils avaient acheté ces fils à des Chinois pêcheurs d'huîtres, et qu'ils les revendaient soit à des propriétaires de jonques qui s'en servaient pour renforcer leurs cordages, soit à des amateurs de pêche qui en faisaient de bons hameçons. Et voilà comment il se fait que depuis l'installation de la ligne en 1871, on a eu à constater trente-six temps d'arrêt dans les transmissions. Il n'y a pas d'effet sans cause.

Les négociations parlementaires ont commencé entre M. Thiers et la droite. Le président de la République s'est rendu au sein de la commission des Trente. Une première discussion s'est élevée. On lira plus loin le compte rendu.

du de cette séance.

Ainsi que nous le disions hier, la question est maintenant de savoir qui aura été le véritable vainqueur samedi, et si le gouvernement attirera la droite dans son orbite, ou si, au contraire, celle-ci voudra l'absorber à son profit.

Les premières passes d'armes n'ont encore donné aucun résultat. Nous voyons M. Thiers très résolu à faire triompher ses idées constitutionnelles ; nous voyons la majorité de la commission tout aussi décidée de son côté à maintenir les siennes. Mais nous la voyons en même temps hésitante et plus accessible à des propositions d'atténuation : témoin la résolution qu'elle a prise de renvoyer à une prochaine séance la question de savoir si elle saisira des projets de la présidence sa sous-commission, qui est notoirement hostile à ces projets. Elle paraît d'abord de l'en saisir immédiatement. Elle a fini par écouter, dans une certaine mesure, les observations de la minorité.

Est-ce là un indice d'assagissement ? Devons-nous en conclure que la droite sera moins réfractaire à l'action gouvernementale ? S'il en était ainsi, nous ne nous en plaindrions pas, parce que ce pourrait être le commencement d'une ère d'apaisement. Seulement on nous permettrait de n'y point compter encore.

Dans la situation douteuse où la séance de samedi a placé le pays, et qui fait demander ce matin à un journal parisien : Qui est la dupe ? nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'attendre.

COMMISSION DES TRENTE

Séance du 16 décembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. DE LARCY

M. le président de la République et M. le garde des sceaux se sont rendus au sein de la commission vers les 11 heures 1/2.

M. Thiers a donné à la commission des explications très-étendues dont voici le résumé d'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts.

Le gouvernement a le plus vif désir de s'entendre avec la commission et d'arriver avec elle à des résolutions communes.

Pai besoin, a-t-il dit, de remonter jusqu'au message, afin qu'on comprenne les motifs qui ont présidé à sa rédaction et qui ont déterminé le président de la République à formuler le désir que l'Assemblée fit quelques lois organiques.

Voici d'abord la pensée du message. Vers la fin de la session dernière, il y avait un grand apaisement dans les esprits. Sans doute les quelques élections qui venaient d'avoir lieu avaient fait naître au sein du parti conservateur quelques inquiétudes que, pour le moment, on ne partageait pas, et on se demandait ce qu'on ferait, dans le cas où la République ou plutôt la représentation nationale, renouvelée dans un avenir plus ou moins éloigné, subirait des entrainements. Il était naturel que, dans cette disposition des esprits, on conceût la pensée de faire quelque chose et on nous demandait de toute part : « Quelle vous proposez ? »

Je répondis : L'initiative appartient exclusivement à l'Assemblée. Sans doute si on nous consulte, et si on croit avoir besoin de nous, nous ne resterons pas les bras croisés. Mais nous ne prendrons pas l'initiative de mesures à proposer. On nous parla de la meilleure manière d'organiser le pouvoir exécutif et la création de deux Chambres. C'est en présence de ces préoccupations générales que le gouvernement a pris la parole au moyen du message. Le gouvernement savait bien ce qu'il désirait, ce qu'il aurait voulu, mais il voulait attendre avant de formuler quelque chose de précis que l'Assemblée elle-même manifestât ses intentions. Voilà pourquoi, après un exposé exact de la situation du pays, nous préoccupant de l'avenir, nous avons indiqué dans le message qu'il fallait faire quelque chose. Nous nous voulons trancher cette grave question qui divise la France et, nous pouvons le dire, qui attire l'attention de l'Europe, la question de monarchie ou de République ? Non, nous avons simplement l'intention

de signaler à l'Assemblée la nécessité de s'occuper de l'avenir. Assurément, la génération actuelle serait bien présomptueuse et, je dirais presque impertinente si elle avait, la prétention, de régler l'avenir à perpétuité. Un jour il y aura peut-être besoin de le dire, n'est pas en notre possession. Nous avons simplement appelé l'attention de l'Assemblée sur ce qui peut être fait actuellement.

Je ne crois pas que l'homme investi du pouvoir dans la situation actuelle, après la guerre la plus malheureuse que la France ait subie, après toutes les calamités, toutes les difficultés que nous avons traversées, se trouvant en présence d'une seule Assemblée, dont il est le délégué, et que celle qui soit la force de sa raison, ne soit pas exposé à perdre la tête devant tous les obstacles qui peuvent survenir.

Il faut donc prendre une mesure qui assure le salut de l'avenir, et, pour moi, je ne la trouve que dans la création d'une seconde Chambre. Plus on a de craintes pour l'avenir, plus on doit se précipiter de ce moyen de salut. Le droit de dissolution, en effet, ne peut pas exister sans deux Chambres.

Toutes ces pensées nous ont préoccupés avant le retour de l'Assemblée nationale. J'ose le dire, en respectant toutes les opinions contraires, je ne crois pas qu'une personne de bonne foi, se plaçant dans la situation présente d'une seule Assemblée et d'un pouvoir exécutif qui dépend d'elle, ne concevrait pas la nécessité de la création d'une seconde Assemblée.

On répond que le pouvoir exécutif et l'Assemblée doivent avoir la même durée, qu'ils ont une existence commune, et que, par conséquent, le pouvoir exécutif a une existence qui n'est point précaire ; mais il n'en est pas moins vrai que les difficultés pouvant survenir entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée rendent la situation du pouvoir exécutif très-précaire. Pour l'Assemblée, voter en faveur du gouvernement, à une bien faible majorité, et le lendemain elle vote contre et oblige à la retraite un de nos collègues que nous regrettons.

Voilà la situation extraordinaire. Eh bien ! l'Assemblée peut-elle songer à laisser le pays dans cet état en se retirant ? Peut-on dire tout haut : Nous ne pouvons rien faire, nous nous retirons, nous laissons la France en notre retraite, dans cette situation pleine de périls d'une Assemblée unique et d'un pouvoir exécutif éternel ? Il n'est pas possible de dire cela, surtout quand on a quelques craintes pour la composition de l'Assemblée future.

Quant à moi, je ne partage pas ces craintes. Je l'ai dit et je le répète, le pays est sage, et les élections à venir ne seront pas mauvaises comme quelques esprits craintifs le supposent. Le message a répondu aux préoccupations générales et aux besoins de la situation.

Qu'y a-t-il à faire ? Tout le monde dit : Oui, quel que chose doit être fait, et on a ajouté qu'il fallait régler la responsabilité ministérielle. Mais cette responsabilité existe déjà dans les termes de la loi de la manière la plus précise ; elle est également précisée.

Le président est toujours prêt à venir à la tribune pour répondre de ses actes, pour les justifier, et à se retirer si on lui témoigne du mécontentement. Il en est de même de chaque ministre : tous sont disposés à déposer leur portefeuille au moindre signe de mécontentement de l'Assemblée. Est-ce donc dans la responsabilité ministérielle qu'il faut trouver le remède à la situation que l'Assemblée se trouve en ce moment ?

On a bien vu autrefois, sous la monarchie, le roi voulant maintenir des ministres malgré la Chambre des députés. Mais rien de pareil n'a lieu aujourd'hui ; le président de la République et les ministres sont toujours prêts à vider les lieux, si l'Assemblée le leur manifeste le désir. Aussi, vouloir blâmer le président, je suis étonné d'entendre dire que le besoin le plus pressant, le remède aux difficultés de la situation était le règlement de la responsabilité ministérielle. Qu'on me permette de dire que j'ai vu là une intention dirigée contre ma personne et ce moyen de tout guérir ne m'a pas paru sérieux.

On a eu la bonté de dire qu'il y avait quelque inconvénient à ce que le président de la République, en se présentant à l'Assemblée, fut exposé à s'entendre dire des choses désagréables. Mais depuis quarante années passées dans les assemblées politiques, je me suis habitué à ces désagréments qu'on a la bienveillance de vouloir m'éviter, et toute susceptibilité à cet égard est chez moi bien éteinte.

On a pensé qu'en m'éloignant de l'Assemblée on éviterais les crises de gouvernement. On se trompe, au contraire, elles pourraient être plus graves. Je n'ai pas un désir immodéré, croyez-le bien, de prendre la parole dans les discussions de l'Assemblée ; je n'y suis même pas venu depuis un mois et je puis dire que cet éloignement m'a permis de faire un travail très-considérable. Mais enfin, il se peut que cela devienne nécessaire. Qu'est le droit de veto ? C'est un droit illusoire qui, loin de prévenir les crises, ne ferait que les rendre plus aiguës si l'on interdisait la tribune au président de la République.

On a vu l'exécution grossière, ce n'était pas une toile recouverte bien ou mal de couleurs qu'elle avait devant les yeux ; c'était sa mère, vraiment sa mère, qu'il n'avait pas connue.

Tout le monde sait que bien souvent la vie dans un tableau est indépendante de la question d'art ; c'était ce qui était arrivé pour le portrait de la mère de Marthe ; le peintre, tout en faisant un tableau détestable, avait su prendre la vie dans son modèle et la transporter sur la toile : le portrait vivait, parlait, regardait. Au moins c'était l'impression qui produisait sur Marthe, et bien souvent, dans ses heures de chagrin, elle venait s'entretenir avec sa mère dans ce langage mystérieux du sentiment qui n'a pas besoin de l'aide de la parole matérielle pour être éloquent. Le portrait ne remuait point les lèvres ou ne clignait point de l'œil, comme ces madones miraculeuses de la superstition catholique, et cependant Marthe comprenait les longs discours qu'il lui adressait, ses conseils comme ses reproches.

Dans la cruelle angoisse où elle se trouvait, c'était à lui de l'inspirer, de la diriger. Marthe était sans lampe dans sa chambre ; mais la lune, qui se levait au-dessus des peupliers de la Gironde, entraînait par les fenêtres ouvertes et, frappant en plein le portrait, l'éclairait de sa blanche lumière : le visage pâle se détachait dans l'ombre et sortait pour ainsi dire de la toile.

Longtemps elle resta en contemplation devant lui, mais elle ne put pas en obtenir une réponse précise dans un sens ou dans un autre. Ce qu'il lui disait c'était ce qu'elle s'autrait dit elle-même : Reste pour ton père ; pour ton amour, père. Cependant il souriait toujours, et quelle que fût sa réponse, il la regardait toujours de ses yeux doux.

Convaincue à la longue qu'elle ne pourrait pas fixer sa résolution par ce moyen, elle prit l'idée de la demander au hasard, car elle était arrivée à cet état d'inquiétude et de doute où

si je ne puis prendre part à vos délibérations, a-t-il dit, et si je ne puis, dans certains cas, vous empêcher de voter des lois que je crois mauvaises, je n'hésiterai pas à vous envoyer ma démission. Tandis qu'on prenait part à vos délibérations, je suis sûr que nous éviterons toujours cette extrémité.

M. Rathie ayant demandé le renvoi des propositions du gouvernement à la sous-commission et ayant demandé que le gouvernement fût dorénavant entendu dans la sous-commission, est vivement combattu par M. Albert Grévy.

M. Albert Grévy reproche au président de la commission des Trente, M. de Larcy, de n'avoir pas mis le président de la République au courant des travaux de l'Assemblée.

La commission devant laquelle on demande de renvoyer le gouvernement est uniquement composée d'adversaires déclarés des idées que M. Thiers vient d'exposer.

M. Arago et Ricard parlent dans le même sens. Après une discussion très-vive, la décision sur cette question est renvoyée à la séance de mercredi dans laquelle la commission doit se livrer à une seconde décision générale des réformes constitutionnelles.

Les journaux de la droite, ceux qui affectent de confondre les opinions politiques avec les opinions religieuses, le Français, par exemple, se réjouissent d'une façon singulière de la victoire de samedi : ils déclarent que c'est « la victoire des hommes gens ».

Cette déclaration, si profondément charitable et empreinte d'un tel esprit de vrai christianisme, nous rappelle une parabole biblique, dont la reproduction paraîtra sans doute n'être pas absolument dépourvue d'à-propos.

La voici : S. Luc, ch. xxviii, v. 9, 14.

En ce temps-là, Jésus dit cette parabole pour quelques-uns qui, présumant de leur propre justice, méprisaient leur confiance en eux-mêmes, et méprisaient les autres. Deux hommes montèrent au Temple pour prier ; l'un était Pharisien et l'autre Publicain. Le Pharisien se tenait debout, priait ainsi en lui-même : Mon Dieu, je vous rends grâce de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain. Je jeûne deux fois la semaine ; je donne la dîme de tout ce que je possède. Le Publicain, au contraire, se tenant éloigné, n'osait pas même lever les yeux vers le ciel, mais il se frappait la poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, et non pas l'autre ; car quiconque s'élève sera abaissé ; et quiconque s'abaisse sera élevé.

COURRIER DE PARIS

16 décembre.

Je n'ose pas vous dire que la pluie a cessé et que le baromètre monte, d'abord parce que le télégraphe a dû vous l'apprendre, ensuite parce que je crains de nous porter malheur en nous flattant trop tôt. Ce que je veux simplement vous signaler, c'est le mouvement énorme qui se fait remarquer depuis ce matin dans Paris et que tout le monde, en effet, a remarqué. Soit que chacun commence ses visites et ses courses à l'occasion de la nouvelle année, soit que l'intermittence du mauvais temps fasse sortir les équipages et les piétons cloîtrés depuis un mois, il est positif que la traversée du boulevard a rarement nécessité plus de combinaisons stratégiques. Il ne fait pas froid cependant, et ni le ciel ni les magasins ne paraissent encore se ressentir beaucoup de l'approche du 1^{er} janvier. Les innombrables fabricants de l'article Paris se tiennent assez mélancoliquement sur le seuil de leurs

magasins peu encombrés d'acheteurs, et il n'y a d'activité visible que chez les confiseurs.

On a beau dire : les algarades plus ou moins parlementaires qui se succèdent à Versailles depuis la rentrée de la Chambre, ne profitent à personne, si ce n'est aux marchands de journaux et à la capitale du département de Seine-et-Oise. Est-ce fini tout au moins et allons-nous fonder d'un sillon plus régulière une mer plus pacifique ? Hélas ! j'en doute, et j'ai peur que nous ne soyons pas même à moitié chemin de nos peines.

Je n'ai pas à vous apprendre que la journée de samedi n'a rien terminé. L'abbé Siefert, s'il siègeait à la Chambre, pourrait dire comme en 1789 : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier. » On n'a voté que contre l'opportunité de la dissolution, les uns parce qu'ils jugent que le moment n'est pas encore venu, les autres parce qu'ils espèrent que le gouvernement amènera la majorité à faire de bonne grâce ce que l'extrême gauche voudrait faire faire par un parti.

Voilà le vrai sens des voix du centre gauche qui se sont portées à droite dans le dernier vote ; de même que beaucoup de députés ont voté contre l'ordre du jour, non parce qu'ils approuvent la dissolution qu'ils savent bien être prématurée, mais parce qu'ils ont voulu s'inscrire contre les tendances de la droite et répondre aux sollicitations de leurs électeurs dont les plus conservateurs et les plus honorables, comme l'a très bien dit M. Le Royer, insistent pour l'en sorte enfin du provisoire par la consolidation des institutions actuelles.

Le succès de M. Le Royer, vous le savez déjà, a été aussi grand et d'aussi bon aloi que possible. Votre député a inopinément pricomme orateur et comme homme politique honnête, *vir bonus dicendi peritus*, la place que l'on croyait réservée à M. Ricard ; celui-ci, annoncé à la tribune depuis plusieurs mois, n'y a porté, en définitive, aucune déclaration, et vient de donner sa démission de président du centre gauche.

Mais le discours dont on s'entretient le plus est celui de M. Dufaure, et cela parce qu'il contient autre chose que des affirmations platoniques dans tel ou tel sens. M. Thiers, ainsi qu'il l'avait promis, n'est pas intervenu dans la discussion de samedi, mais son gouvernement a parlé par la bouche du garde des sceaux, et si la droite a affecté de n'attendre qu'une profession de foi anti-radical du gouvernement pour se rallier à lui, la voilà maintenant mise en demeure de s'exécuter, car il est impossible, tout en demeurant dans un ordre d'idées républicaines, d'exécuter plus complètement les radicaux que ne l'a fait M. Dufaure, tout en ayant l'air de se joindre.

Ses coups sont tombés tellement sur la gauche, il a frappé si peu à côté et à tel point carcéssé les passions de la droite, qu'on l'accuse à présent, jusque dans les salons de la présidence, d'avoir été trop loin. M. Thiers lui-même, disent certaines gens, serait fort mécontent de la manière dont son ministre a présenté M. Gambetta au pays comme une sorte de dauphin, en même temps que de la manœuvre un peu brusque dont il a tourné à droite. Un membre de l'Assemblée aurait dit : « M. Thiers peut s'en aller, nous avons maintenant M. Dufaure à mettre à sa place, » et le propos, rapporté au président, l'aurait mis de mauvais humeur.

Je ne crois pas un mot de cela, et je ne vous raconte de tels bruits que pour vous mettre en garde contre eux. Ce qui est plus réel, c'est que M. Thiers veut amener à lui une partie de la droite tout en se réservant éventuellement l'appui de la gauche, c'est qu'il a lancé à cet effet son ministre et lui a dicté un certain langage qu'il sera toujours libre de désavouer après dans une certaine mesure, et c'est qu'il désavoue, en effet, le langage ou le fait désavouer par ses amis parce qu'il peut entretenir alliance avec la gauche des demain, peut-être des de soir.

Voici de bien petits moyens, me répondrez-vous, et un jeu bien dangereux. Je ne vous dis pas le contraire, et je vous en dirais peut-être davantage si, en ce moment, l'intérêt du pays d'abord, de la République ensuite, ne nous imposait comme première règle de conduite de soutenir M. Thiers.

Il pouvait procéder par de grandes allures, « faire grand », comme on disait sous l'empire et comme le souvenir de Washington et de Franklin l'y conviait. Il a mieux aimé l'ou-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 18 Décembre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Veux-tu me permettre de me retirer dans ma chambre, dit-elle.
— Etiez-vous malade ? demanda M. Donis.
— Malade, non ; mais je ne me sens pas bien.
— Laissez-la aller, dit M. Donis en s'adressant à sa femme. Puis d'une voix adoucie et se tournant vers sa fille : Bonsoir, mon enfant.
Comme tous les soirs, elle se pencha sur lui et l'embrassa au front ; mais lui, comme tous les soirs, ne la prit point dans ses bras pour lui rendre son baiser.
M^{me} Donis fit quelques pas avec elle.
— Eh bien ? dit-elle à voix basse.
— Rien, je n'ai pu rien obtenir.
— Alors il faut vous résigner à la journée de demain, car je ne réussirai pas mieux que vous.
Se résigner à la journée de lendemain ; non, mille fois non. Voir Sainte-Austreberthe, entendre ses paroles d'amour, jamais. Plutôt que de subir ce supplice et cet outrage, elle aimait mieux quitter cette maison, s'enfuir, se sauver n'importe où.

C'était sous le coup du désespoir que cette idée de fuite avait jailli dans la tête de Marthe. Elle s'était présentée tout d'abord indécise et vague, mais la réflexion lui donna une forme, et ce qui n'avait été qu'une lueur fugitive, devint bien vite une lumière fixe qui éclaira son esprit.
Oui, elle devait fuir ; elle le devait pour échapper à la présence de Sainte-Austreberthe, entendre ses paroles et les regards la blessaient dans ses sentiments les plus délicats ; elle le devait encore par respect pour son amour, qu'elle pensait Philippe, que souffrirait-il, si elle le voyait, lorsqu'il la saurait exposée aux entreprises de son rival ? Elle ne pouvait pas

lui imposer une pareille douleur. Partie de ce point, elle alla vite sur ce chemin, et ce fut seulement lorsqu'elle fut arrivée au bout qu'elle revint en arrière, ramené par la loi naturelle de la réaction. Fuir, c'était bien pour elle et pour Philippe ; mais pour son père !
Alors un terrible combat se livra en elle : d'un côté, l'horreur que lui inspirait Sainte-Austreberthe et son amour pour Philippe la poussaient à fuir ; d'un autre, sa tendresse pour son père et le respect du monde la retenaient. Hésitante et irresolue, elle alla ainsi d'une idée à l'autre, décidée un moment à partir, décidée la minute d'après à rester, passant par les plus cruelles alternatives, car les raisons pour l'un comme pour l'autre paraissaient successivement toutes puissantes dans son cœur. Quel coup pour son père, si le lendemain elle n'était pas là pour l'embrasser ! Quelle douleur pour Philippe ! Il était obligé de rester loin d'elle, livré aux inquiétudes et aux tortures de la jalousie ! Quelle honte pour elle, quel supplice, si elle devait être exposée chaque jour aux hommages de M. de Sainte-Austreberthe !
Concilier toutes ces difficultés d'une situation arrivée à une phase décisive était impossible : il fallait les trancher, mais comment et dans quel sens ?

Elle avait dans sa chambre un portrait de sa mère. Ce portrait, œuvre assez médiocre d'un peintre de Bordeaux, avait autrefois occupé la place d'honneur dans le salon ; mais, lors du second mariage de M. Donis, il avait dû abandonner cette place. M^{me} Donis avait fait remarquer à son mari que cette peinture était trop mauvaise pour rester exposée aux regards des étrangers, qu'elle prêtait à la critique et donnait une triste idée du goût de ses propriétaires, si bien que le portrait avait été décroché et porté dans la chambre de Marthe, qu'il avait demandé. Elle n'avait pas soulevé de mérite ou des défauts de la peinture, elle ne s'inquiétait pas de savoir si la pose était mau-

raison nous échappe et laisse la place libre au merveilleux et au surmaturel.

Par les fenêtres, elle voyait au-dessus des arbres des lumières courir sur la Gironde, — c'était l'heure de la marée, — et les vapeurs venant de la mer profitaient du flot pour remonter à Bordeaux ; à leurs mats et à leurs tambours, ils portaient des fanes allumés qui sillonnaient la nuit de leurs lueurs rouges et vives.

Marthe se mit à sa fenêtre, et, s'accoudant sur le balcon, elle se dit que si les vapeurs qui passeraient devant elle dans l'espace d'un quart d'heure étaient en nombre impair, elle partirait ; que si au contraire ils étaient en nombre pair, elle resterait.

Les trois quarts de neuf heures sonnèrent à l'horloge du château, et elle se mit à sonder de l'œil les profondeurs bleues de la nuit ; puis, pour bien préciser et ne rien laisser à l'incertitude, elle se dit que ce ne seraient pas tous les navires dont elle pouvait apercevoir les feux qui compteraient, mais ceux-là seulement qui, au premier coup de dix heures, auraient passé devant un grand peuplier qui, en face d'elle et près du fleuve, dressait sa colonne noire sur le ciel pâle.

Deux vapeurs passèrent, balançant leurs lumières ; puis elle ne vit plus rien, et les minutes, les unes après les autres, s'écoulèrent sans qu'aucun navire parût. Deux ! elle resta donc.

Mais le quart n'était pas encore écoulé, et dans l'obscurité elle vit surgir plusieurs points lumineux, qui grandirent rapidement. Combien étaient-ils ? deux, trois, quatre. Deux et quatre faisaient six, elle devait donc rester. Passerai-ils devant le peuplier avant le coup de dix heures ?

Cos lumières, qui tout d'abord lui avaient paru marcher sur une même ligne, étaient en réalité séparées par des distances inégales. L'un des vapeurs passa derrière le peuplier, puis un second passa encore.

Cela faisait quatre, et l'heure allait sonner.

Les deux derniers se tenaient et s'avancèrent comme s'ils avaient été attachés l'un à l'autre ; leurs fanes grandissaient, ils arrivaient.

Mais avant de se masquer derrière le peuplier, la séparation se fit, car il y avait entre eux une différence de marche, et ce qui avait paru les attacher, c'était que le meilleur marcheur, arrivant sur le plus mauvais, avait mis un certain temps à le dépasser.

Combien ce temps rapide cependant avait été long et cruel pour Marthe !
Le marteau de l'horloge se leva, le premier vapeur passa derrière le peuplier pendant que l'heure sonnait ; quand les dix coups furent frappés, le second arrivait à peine à l'arbre.

Quatre et un faisaient cinq, le nombre était impair : elle devait partir, c'était le sort qui l'avait décidé. Alors elle éprouva une sorte de calme et de soulagement, comme il arrive toujours lorsqu'on n'a plus l'angoisse de l'irrésolution ou de l'incertitude.

Décidée à

voyer, et il cherche la triomphe de sa politique personnelle en même temps que celui de la République. Pour le moment, nous ne pouvons que le suivre, en priant le ciel qu'il ne soit trop fin, ni le trébuche pas et ne nous fasse pas trébucher nous-mêmes en ses propres filets.

Quoi qu'il en soit, la question, présentement, est celle-ci : le garde des sceaux s'est montré, au nom du gouvernement, conservateur jusqu'au bout des ongles ; que va donner, en échange, le parti qui s'installe conservateur au gouvernement ?

C'est ce que la journée d'aujourd'hui va peut-être décider. Tandis que la foule et les équipages circulent dans Paris, tandis que 999 personnes sur 1,000 se reposent des dernières émotions en attendant qu'une nouvelle passe d'armes parlementaire soit annoncée, le vrai débat a lieu au sein de la commission des Trente, chargée de discuter les réformes sur lesquelles elle s'entend si peu avec le gouvernement. Le gouvernement veut bien lâcher d'une main une partie de son empire sur la Chambre, mais il en veut l'équivalent par de certaines lois organiques. La Chambre, au contraire, la majorité de droite du moins, a montré l'intention d'éliminer M. Thiers, de ne rien lui rendre du tout, et, en somme, comme le parlement dit M. Le Royer, d'escalader le pouvoir.

La commission des Trente reproduit très-nettement ces intentions de la majorité, et les dernières nouvelles ne donnent pas lieu d'espérer qu'elle s'en soit départie. Un de ses membres les plus modérés, M. Othenin d'Haussonville, s'exprimait hier encore de la façon la plus catégorique à cet égard, et, à en juger par les journaux du parti, les gens qui interviennent tant à leur avantage le scrutin de samedi, ne paraissent pas disposés le moins du monde aux concessions. Tel était, jusqu'à ce matin, l'état des choses. A l'heure qu'il est, le télégraphe joue peut-être déjà sur Lyon, et ne va pas tarder à nous apprendre si les paroles de M. Dufaure ont amené une amélioration entre M. Thiers et ses adversaires ou si la droite veut absolument quelque chose de plus solide que des paroles.

Tous vos lecteurs sentent, je le pense, l'importance de cette crise intérieure, dont le gros du public n'a pas l'air de se douter parce qu'elle se passe à huis-clos, mais qui a pourtant une autre portée que la séance retentissante de samedi.

Si M. Thiers rallie à lui une partie de la droite, tout va à peu près bien ; la République est virtuellement acceptée, et le président continue de gouverner d'une façon ou d'autre, ce à quoi il tient, au fond, beaucoup plus qu'à une Assemblée nouvelle.

Si la droite se montre réfractaire, oh ! alors le diable de la dissolution ressort de nouveau de sa boîte, et entre M. Thiers, qui veut rester maître, mais non se jeter uniquement d'un côté, et la majorité qui voudrait user de sa force numérique, je vois pointer une série d'intrigues et d'agitations dont il n'y a à augurer rien de bon.

Tout cela, M. Dufaure l'a indiqué dans son discours, et à bon entendre salut. Il a dit à la droite : « Vous voulez la conservation, vous en aurez ; mais il faut faire la République, la République conservatrice ; sinon la dissolution est toujours là. » C'est là le sens très-clair que tout le monde a compris, et la droite comme tout le monde, seulement un peu plus tard, sans quoi elle n'aurait peut-être pas tant applaudi. C'est une merveille d'adresse que ce discours du garde des sceaux. La gauche est la première à le reconnaître, mais ne s'en émeut pas. — On nous a jeté à l'eau, s'est écrié le général Billot. — Et qu'allez-vous faire ? — Nous nagerons.

Eh bien ! me direz-vous à votre tour, que reprochez-vous à M. Thiers ?

M. Dieu ! je ne lui reproche rien ; nous ne sommes pas, je le répète, en position de lui rien reprocher, au moins publiquement. Mais je crois que si, le lendemain de son message ou plutôt en même temps, il avait énoncé lui-même les réformes nécessaires et, en premier lieu, à défaut de la dissolution, le remaniement partiel, il aurait tout obtenu, appuyé qu'il était par l'opinion, en face du désarroi de la droite. Mais il ne veut pas seulement la République, il veut aussi le maintien de certaines idées à lui, et surtout il veut flatter ; il aime cela comme une femme aime à mourir ; son intérêt même cède en cela, et son goût l'emporte. *Trahit sua quæque voluplas*.

En voilà bien long sur une affaire dont vous aurez le dénouement peut-être avant cette lettre. Mais ces explications aideront, je pense, vos lecteurs à tirer les conclusions de ce dénouement, et d'autre part, il se peut que la séance de la commission des Trente, où M. Thiers a dû se rendre cette après-midi, n'ait pas suffi. M. n'en veuillez donc pas de cette amplification un peu étendue d'un même sujet.

VERSAILLES & PARIS

(Correspondance particulière et Cor. républicaine.)

Paris, 16 décembre 1872.

La situation est la même qu'il y a quinze jours. M. Thiers disait encore hier soir à la réception de la présidence à laquelle assistaient un grand nombre de députés du centre droit :

« Ma politique est toujours la même. La déclaration de M. Dufaure n'y a rien changé ; c'est la politique du message, et je ne sortirai pas de là. »

Donc, au premier incident, à la première question de principes qui viendra se poser à la tribune, la discussion va recommencer et cette majorité d'hier s'écroulera à nouveau.

Dans cette séance de samedi dernier il est remarquable que la gauche est incontestablement restée maîtresse du débat.

M. Le Royer, chargé de parler au nom de la gauche, s'est montré un orateur des plus accomplis.

C'est une révélation.

Jusqu'à présent la gauche avait laissé le débat politique au gouvernement, mais elle a prouvé que lorsqu'il le fallait, elle avait dans son sein des hommes de talent, en qui elle mettait sa confiance et qui la justifiaient pleinement.

Les autres partis reprochaient aux républicains de ne pas avoir des hommes de gouvernement ; cela pourrait être juste à un certain point, le parti républicain n'ayant jamais été au pouvoir. Mais aujourd'hui on peut être convaincu d'une chose, qu'il y a, dans la gauche, des hommes sages et modérés, tels que M. Le Royer, et qui seront apaisés, à un moment donné, à conduire le pays tranquillement et doucement au port du salut, à la République définitive.

A la suite du discours de M. Gambetta, une altercation a eu lieu entre M. Buisson de l'audience et M. Barthélemy Saint-Hilaire. En passant devant le banc où se trouvaient assis ce dernier, M. Gambetta lui adressa quelques mots, auxquels l'honorable ami de M. Thiers répondit par un compliment sur la modération du langage de l'orateur. M. Buisson intervint assez impertinemment, prétendant que M. Barthélemy Saint-Hilaire avait des relations qui compromettaient le gouvernement.

M. Barthélemy Saint-Hilaire envoya promener M. Buisson assez cavalièrement, plusieurs collègues intervinrent et tous s'accordèrent à dire que M. Buisson avait eu tort.

On avait parlé des démissions de MM. Albert Grévy et Em. Arago, comme membres de la commission des Trente. Ce bruit est complètement faux.

M. Ricard, dans une réunion tenue dans la journée du samedi, a déclaré à ses collègues que voter avec la droite, c'était une abdication pour le centre gauche, qui doit être, lui, un groupe républicain, libéral et démocratique. Il avait été chargé de soutenir ses idées à la tribune ; la conversion brusque de M. Dufaure l'a empêché de prendre la parole. Le centre gauche ayant été démembré par ce vote de politique, M. Ricard fait annoncer qu'il est résolu à donner sa démission de président de cette réunion.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers reposait déjà samedi soir lorsqu'on vint lui rendre compte de la séance de nuit aussitôt après qu'elle eut été levée : ce n'est que le matin, à son réveil, que le chef du gouvernement a appris ce qui s'était passé.

On fait, au palais de l'Élysée, des préparatifs pour l'arrivée de M. Thiers, qui, assure-t-on, viendra passer à Paris le temps des vacances de Noël et du nouvel an. M. le président de la République quitterait Versailles le 22 décembre et prolongerait son séjour dans la capitale jusqu'au 6 janvier.

Le bruit de la démission de MM. Arago et Albert Grévy, comme membres de la commission des Trente, est formellement démenti.

La mort de M. Bérès, député des Bouches-du-Rhône, porte à sept le nombre des vacances à l'Assemblée nationale.

L'ambassade japonaise est arrivée hier à Paris, venant de Londres. Elle est descendue à l'hôtel de la rue de Presbourg, où se trouvait avant la guerre l'ambassade de Turquie, et que le gouvernement a mis à la disposition des envoyés japonais.

Le gouvernement a attaché à l'ambassade du Japon le colonel Lambert, commandant à Versailles, qui est parti hier pour Calais, où il a assisté au débarquement des ambassadeurs.

Par arrêté du ministre des finances, au date du 12 décembre, M. G. Pallain, sous-préfet à Seceaux, a été nommé chef du cabinet du ministre des finances.

On vient de confier au vice-amiral Gizeux un rapport sur le rôle que pourrait avoir la marine dans le cas où il serait nécessaire de faire appel à son dévouement pour une guerre territoriale.

On sait le rôle important et glorieux qui a été joué par la marine dans la dernière campagne.

Le Journal officiel publie l'avis suivant : Par suite des inondations, le service des postes éprouve des difficultés sur de nombreux points envasés et des retards s'ensuivent dans l'acheminement des correspondances.

Dans l'ouest, notamment, le chemin de fer est coupé par les eaux, aux environs d'Amiens et de Savigny, c'est-à-dire en-deçà et au-delà de Nantes.

Les correspondances de Paris pour Nantes et une partie de la Loire-Inférieure sont obligées de passer par Lorient et la Roche-sur-Yon ; celles pour Saint-Nazaire et pour les départements du Morbihan et du Finistère vont être dirigées par Rennes et Redon.

Le public peut être assuré que l'administration des postes ne néglige rien pour atténuer, dans la mesure du possible, les retards provenant de ces déviations forcées.

On mande de Nancy, 13 décembre : La nouvelle donnée par le Journal de la Meurthe, que le général de Manteuffel doit se rendre la semaine prochaine à Versailles avec une mission du gouvernement allemand, est dénuée de tout fondement.

Les astronomes désignés par la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie pour observer, en 1874, le passage de Vénus devant le soleil, vont se réunir le mois prochain en congrès à Paris, afin de déterminer les points exacts d'observation.

Un banquet, sous la présidence de M. Faye, servira d'inauguration à ce congrès.

Le nouveau président de la République du Chili, M. Frédéric Errazuriz, ancien élève de l'école polytechnique de Paris, vient d'adresser une collection d'objets très curieux à cette école, des armes très belles et une série de volumes sur le Chili.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt important, d'où il résulte que c'est la juridiction correctionnelle et non la cour d'assises qui est compétente pour connaître des outrages publics à un ministre du culte à raison de ses fonctions ou de sa qualité ; les ministres du culte ne sont pas des fonctionnaires publics ou des agents de l'autorité publique.

Mais la juridiction correctionnelle ne peut connaître de ce délit sans qu'il y ait eu une plainte préalable du ministre du culte outragé.

Samedi a été ouverte, dans la salle du manège du Louvre, l'exposition de 400 bois de cerfs provenant de la vénerie impériale, et dont la vente a commencé aujourd'hui, à deux heures.

On voit là les plus beaux bois de cerfs qui furent tirés dans les chasses qui eurent lieu pendant le règne de Napoléon III, depuis le bois du jeune cerf jusqu'à celui du dix-cors et du vieux cerf.

Sur le massacre du cerf c'est ainsi que l'on appelle la partie plate de la tête, est inscrit ce que nous pouvons appeler son historique, qui rappelle dans quelle forêt il fut tué, où il fut lancé et où il fut abattu, et donne les noms des principaux personnages qui assistaient à la chasse.

Les bois sont vendus par deux, quatre, six, etc., etc., selon les demandes.

Il paraît que lorsqu'on a visité cette exposition, on croit voir des cornes partout.

Un événement assez tragique a eu lieu dimanche, à Paris, dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où on célébrait un service funèbre.

Au moment où le prêtre prononçait les paroles liturgiques : *Requiescat in pace* ! un vieillard a répondu d'une voix forte :

— Amen ! Et il s'est aussitôt effacé.

On s'est empressé pour le relever, mais il avait cessé de vivre.

L'Association générale d'Alsace-Lorraine, 37, boulevard Magenta, à Paris, adresse à l'industrie et au commerce parisien l'appel suivant :

L'ARBRE DE NOËL.

Le 24 décembre, il est d'usage dans toutes les familles de l'Alsace et de la Lorraine, d'allumer l'arbre de Noël. Les plus pauvres comme les plus riches tiennent à donner cette fête à leurs enfants.

Dans les circonstances douloureuses que nous traversons, il nous a paru particulièrement utile de ne pas négliger cette fête nationale qui, en nous rappelant la patrie perdue, nous permettra de venir au secours de nos pauvres familles éplorées.

Nous faisons appel aux sentiments patriotiques du commerce et de l'industrie pour nous aider dans notre tâche, en nous adressant des vêtements, des gilets de flanelle, des tricots, des caleçons, des bas : éternelles utiles dans cette saison froide et pluvieuse.

Comme tous les enfants que nous avons placés, orphelins ou apprentis, assisteront à cette fête, nous connaissons assez les sentiments de libéralité de la librairie parisienne pour être sûrs qu'elle contribuera, par l'envoi de bons livres, à cette distribution de secours matériels et moraux.

Enfin le sort de tout petit enfant est triste, loin du pays, au milieu des privations de l'exil ; nous voulons qu'au moins ce jour-là soit pour eux un jour de joie et nous espérons leur donner également des jouets et quelques friandises.

Nous sommes certains que la sympathie des Parisiens ne nous manquera pas à cette occasion.

La Patrie de Genève nous apporte la nouvelle de la mort d'Arnal. L'excellent comique s'est éteint dans cette ville, qu'il habitait depuis quelque temps.

Né à Meulan, en 1794, Arnal était, par conséquent, âgé de soixante-dix-huit ans. A quarante ans, il était entré dans les pupilles de la garde et avait fait les campagnes de France et concouru à la défense de Paris en 1814.

Après avoir essayé de la carrière commerciale, il entra au théâtre, où il joua d'abord les rôles tragiques ; mais sa vocation véritable s'étant déclarée, il entra aux Variétés en 1817.

C'est de là que date le commencement de sa réputation. Outre ce théâtre, Arnal a successivement été au Vaudeville, au Gymnase, au Palais-Royal, aux Bouffes-Parisiens, pour revenir enfin au Gymnase.

Le ministère public s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour de Douai qui a acquitté MM. Meunier-Sterlin et consorts dans l'affaire des marchés de la guerre.

Le Progrès du Midi annonce qu'il est poursuivi pour avoir rendu publiques des adresses des conseillers municipaux.

Le Journal officiel publie deux décrets annulant des délibérations prises par le conseil général du département de la Haute-Saône et par le conseil général du département de l'Aude.

La cour d'appel de Bordeaux, statuant sur le renvoi qui lui avait été fait par la cour de cassation du procès fait à l'émancipation en vertu de l'article 3 de la loi Sacaze-Deyre contre l'Internationale, a retenu l'affaire, et jugeant au fond a condamné le gérant de l'émancipation à quinze jours de prison et 500 francs d'amende, et M. Paul Savy, imprimeur, à 500 fr. d'amende.

On lit dans le Journal de Marseille du 14 décembre :

« Le brick français *Chamboran*, capitaine Tallavigne, parti de Marseille le 20 novembre, à destination de Rio-Janeiro, a été assailli le 1^{er} décembre sur les côtes d'Espagne par une affreuse tempête. Plusieurs passagers et matelots se hasardèrent dans un petit canot, mis à leur disposition par le capitaine, et furent assez heureux pour atteindre le port voisin. Les autorités locales envoyèrent aussitôt des secours au *Chamboran*, mais il ne put être retrouvé. »

On avait cru que l'exposition universelle de Vienne serait la dernière ; il paraissait impossible d'en dépasser les dimensions colossales ; mais on avait oublié les Américains. En 1876, centenaire de leur indépendance, ils ouvriront à Philadelphie une exposition qui doit éclipser toutes celles qu'on aura vues en Europe ; il y a à peine huit jours que le projet en a été lancé, et déjà les 50 millions de premier établissement sont signés ; le terrain est acheté ; les bâtiments couvriront un espace de 21 hectares.

Oh ! l'envahissement allemand !

On écrit de Posen à la Gazette de la Croix : « L'enseignement religieux catholique se faisait jusqu'ici en polonais dans les gymnases (lycées) de notre province. A partir de Pâques, cet enseignement devra être donné en allemand. »

CRUES ET INONDATIONS

Dans la journée de dimanche, les eaux de la Seine ont continué le mouvement. Elles avançaient lentement, mais sans interruption, dans les rues déjà inondées et pénétraient dans les maisons.

Sur plusieurs points, les habitants ne peuvent sortir qu'en bateau.

Dimanche matin, sous l'action des eaux, un bloc de terre s'est détaché de la butte Montmartre.

A Asnières les rues et les jardins sont submergés sur une grande étendue, les communications sont assurées par un service de bateaux.

Le soir, l'éclat du pont de l'Alma marquait 5 m. 92.

L'établissement de ponts volants vient d'être ordonné sur les quais de Bercy.

Dans les environs de Paris, l'inondation a pris des proportions menaçantes à Choisy-le-Roi et dans les plaines de Thiais l'eau a pénétré.

A Port-Marly et à la Malmaison l'autorité a été obligée de prendre des mesures.

Les journaux de Nantes nous parviennent en retard de vingt-quatre heures, par suite de l'interruption du service sur la ligne du chemin de fer, la voie étant submergée sur plusieurs points, entre Ancenis et Nantes.

L'émotion la plus vive régnait dans cette ville. La plupart des usines et des raffineries ont dû suspendre les travaux. Tous les quais sont entièrement inondés, ainsi que la place du Commerce et un grand nombre de rues parallèles au fleuve.

La Sèvre et l'Erdre sont en plein débordement.

Samedi, à neuf heures du matin, à Ancenis, la crue du fleuve, après avoir atteint 6.45, s'est élevée.

Le soir, la ville était privée du gaz ; des veilles ont dû être placées dans les restaurants. Une représentation au théâtre s'est faite à la lueur des bougies : le feu ayant pris à un décor, sans causer d'autre accident, l'autorité a cru devoir faire fermer le théâtre jusqu'à ce qu'on puisse revenir au mode ordinaire d'éclairage.

Cependant, le 15, les eaux ont commencé à se retirer ; on constate une baisse de 0 m. 135 à l'heure.

Hier, suivant les prévisions, la circulation a été rétablie entre Angers et Nantes.

Les nouvelles de la Belgique sont désoleuses.

Les inondations continuent dans cette contrée. Une partie de Gand est sous l'eau. Presque toutes les usines, dans cette ville et dans les faubourgs, ont dû être fermées ; dix mille ouvriers environ se trouvent actuellement sans travail.

A Courtrai, la situation est non moins grave.

Les journaux alsaciens annoncent que les alentours immédiats de la ville de Strasbourg sont complètement sous l'eau, et en ville la crue de l'Ill continue dans des proportions inquiétantes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 16 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A 2 heures moins 10 minutes la séance est ouverte d'une manière effective.

M. Alfred Naquet a la parole pour un fait personnel.

M. Alfred Naquet. — On a cité des paroles d'un des livres intimes : *Religion, propriété et famille*, publiés en 1869. Tout d'abord, ne trouvez-vous pas excessif de rejeter sur tout un groupe, auquel j'appartiens, les doctrines citées ?

On parle de radicaux, quand il n'y a ici que des républicains. (Très-bien à gauche.)

Les lignes qui ont été citées, d'ailleurs, ne peuvent être séparées ni de ce qui précède ni de ce qui suit, alors surtout que le livre a été condamné, qu'il a été retiré de la circulation, et que ceux qui désiraient le lire seraient dans l'impossibilité de le faire. On ne saurait ainsi dénigrer une pensée. (Bruit.)

Mais quel est tout cela ? Des personnes appartenant au parti conservateur qui ont émis des doctrines quelquefois semblables en théorie. (Dénégations diverses.)

La phrase où il est dit : « La paternité n'est jamais sûre, la maternité seule est sûre », vous me semblez l'imputer comme m'appartenant en propre. Eh bien ! l'idée n'est pas de moi ; elle est de M. Emile de Girardin, et M. Emile de Girardin est un conservateur. (Rire général.)

Cet aphorisme est de M. Henri Taïne, et M. Taïne passe pour un conservateur. (Bruit.)

Mais, en ce cas, quel est le reproche que vous faites ? On ne doit pas les attribuer à tout le groupe auquel j'appartiens ; et une telle manière d'agir, je crois avoir le droit de le dire, me paraît pleine de déloyauté. (Réclamations à droite. Agitation.)

M. Naquet. — Il n'est pas possible de laisser l'axiome de déloyauté un collègue absent, et il sera permis, même au plus dur, de relever ces paroles. D'ailleurs M. Naquet a fait son marché de lui, il a eu le bon esprit de défigurer son parti de sa responsabilité et de se jeter à l'eau. C'est en effet le plus grand service qu'il pouvait rendre à son parti. Il a commencé par se condamner lui-même.

À l'ajout, pour toutes les citations, que des hommes présentant de telles doctrines ne peuvent pas se donner comme appartenant au parti conservateur. (Vive approbation à droite. Interpellations à gauche.)

M. Rouvier monte à la tribune. (Bruit.)

M. le président. — Quel intérêt pouvez-vous avoir à prolonger un débat irritant ?

M. Rouvier. — Je ne comprends pas non plus quel intérêt on peut avoir à enflammer le débat. Pour moi je ne veux dire que deux mots de protestation.

Le parti radical ou, pour mieux le dire, le parti républicain, est entièrement étranger aux doctrines dont il est question. Personne plus que les républicains ne sont véritablement partisans de la famille et de la propriété, telles qu'elles ont été établies par les lois rendues par les assemblées après 1789. (Exclamations à droite.)

On comprend que je ne suis pas descendu à un tel degré d'imbécillité que je veuille prétendre que la famille et la propriété ne datent que de 1789. J'ai voulu dire seulement que la famille et la propriété, dans leur forme actuelle, ont été créées par les lois des assemblées qui ont été rendues après 1789. Et la propriété, la famille, comme ordre véritable, n'ont pas de défenseurs plus ardents que les républicains. (Vives approbations à gauche.)

L'incident est vidé, l'Assemblée reprend la discussion sur le budget des finances.

M. de la Bouillerie présente des considérations générales sur le budget, la commission du budget 1873 en portant les excédents de 1869 et 1870 sur le compte de liquidation. Quant au budget de 1872, M. Gouin pense que même en comptant des diminutions sur les recettes, il y aura un solde en équilibre.

M. Léon Say, ministre des finances, fait connaître son avis sur les assertions de M. de la Bouillerie et sur le système de la commission du budget 1873. Il rappelle l'opération qui a eu lieu sur une ressource totale de 900 millions, et particulièrement sur un chiffre de 500 millions en dehors des 3 milliards de l'emprunt et pour couvrir les frais de cet emprunt. Il y a eu 250 millions par les arrangements et 145 millions affectés au paiement des frais. Restent 93 millions disponibles.

M. Léon Say présente demain un projet de loi qui régularisera par une ouverture de crédit l'opération à faire. Quant aux bons sur les exercices antérieurs, montant à 717 millions et réduit aujourd'hui à 414 millions d'excédent, M. Léon Say dit qu'il est bon de les porter au compte de liquidation.

L'Assemblée passe au vote sur les chapitres relatifs aux frais de trésorerie.

Chapitre 45. — Frais de trésorerie : 2,200,000 fr. — Adopté.

Chapitre 46. — Traitements et émoluments des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs des finances.

La commission réduisant le chiffre du gouvernement de 170,000 fr., propose le chiffre de 7 millions.

M. Hervé de Saisy propose sur le chiffre du gouvernement une réduction qui descendrait le chiffre à 5,589,700 fr., ce serait une diminution totale de 1,610,300 fr.

M. le rapporteur rappelle les services que rendent les trésoriers payeurs généraux.

M. Rive ajoute que réduire d'un quart les émoluments des trésoriers payeurs généraux, c'est vouloir la suppression de ces fonctionnaires français.

M. Gouin, rapporteur de la commission — La commission déclare qu'elle repousse d'une manière absolue l'amendement de M. Hervé de Saisy.

Cet amendement, soumis au vote de l'Assemblée, est rejeté par elle.

M. de la Monneraye propose l'amendement suivant :

« De réviser le tarif des remises des percepteurs, dans le but de les réduire, en suivant un ordre progressivement décroissant à mesure que s'élève l'importance des perceptions. »

M. Gouin, rapporteur du budget, fait observer que c'est là une proposition spéciale.

M. le président ajoute que les propositions doivent suivre les règles spéciales qui sont une garantie pour le gouvernement et l'Assemblée.

M. le comte de la Monneraye consent à retirer son amendement pour en faire une proposition spéciale.

Le chapitre 46 est adopté par l'Assemblée.

On passe à la troisième partie du budget des finances : frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics ; administrations des contributions directes et autres taxes dans les départements. Chapitre 47. Personnel, 2 millions 936,340 fr. (Adopté.)

Chapitre 48. — Dépenses diverses, 2,222,410 fr. (Adopté.)

Chapitre 49. — Frais d'arpentage et expertise. Dépense à la charge du budget de l'État, 200,000 fr. (Adopté.)

Chapitre 50. — Frais de mutations cadastrales, 552,500 fr. (Adopté.)

Frais de perception des contributions directes et autres taxes.

Chapitre 51. — Remises aux percepteurs, indemnités aux porteurs de contraintes et frais judiciaires, 11,362,300 fr.

M. de Courcelles propose d'aborder une réduction de 30,000 fr. pour bien constater que les règlements doivent être appliqués aux perceptions de Paris, pour l'avancement privilégié. Mais il retirera l'amendement sur une déclaration du ministre qui indiquera que l'on restera dans les règlements aussi bien pour Paris que pour toutes les autres perceptions.

M. de Courcelles, ministre de l'intérieur, ancien ministre des finances. — Je rends hommage à la loyauté de M. de Courcelles qui retire au fond son amendement. Toutefois, cela ne suffit pas. Je dois ajouter que les ministres n'ont fait que suivre les précédents de tous les gouvernements depuis l'ordonnance qu'on rappelle. D'ailleurs, je ne fais aucun obstacle à la pensée qui a guidé M. de Courcelles.

L'amendement est retiré.

M. de la Monneraye, au nom de la commission des services administratifs, propose cet amendement : Le nombre des receveurs percepteurs de Paris, actuellement de 42, sera réduit successivement à celui de 20, à raison d'un par chaque arrondissement.

« Le tarif des remises des receveurs-percepteurs sera conséquemment soumis à une révision. »

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. Léon Say, Delacour, Corne, Chesnelong, de la Monneraye, l'amendement modifié en ce sens qu'on a retranché les mots : « à raison d'un (percepteur) par arrondissement », est adopté à la presque unanimité.

La séance est levée à 5 h. 45

lecin. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.,
1 kil., 7 fr.; 6 kilos., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les
Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous
temps se vendent en boîtes de 4 et 7 grances. — Les
Revalscière chocolats rend appétit, digestion, som-
meil, énergie et chairs fermes aux personnes et
aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois
mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

SITUATION GÉNÉRALE.

L'approvisionnement de notre marché de la houillière a été, samedi, tres-ordinaire.

L'incertitude énervante dans laquelle nous vivons à cause des difficultés de l'Assemblée de Versailles a arrêté complètement le commerce cette semaine.

Or, espérons que les craintes qui sont venues provoquer ce découragement et qui ont semé le trouble dans les affaires de notre pays n'auront pas de conséquences fatales qui pourraient résulter de la situation actuelle et qui on finira par comprendre que l'intérêt général doit être pris en considération avant l'intérêt particulier. On le sait, le travail est la vie des nations, comme l'agriculture est la base de la vie sociale.

D'ailleurs, les affaires sont bien calmes. Il semble cependant qu'il y a des besoins; mais les acheteurs limitent leurs achats à leurs besoins immédiats et attendent la baisse. Les blés de choix sont aussi offerts que la semaine dernière. Mais la meunerie, dont le travail est un peu

Voici les cours :

Blés 1^{re} qualité, ont été vendus de 30 fr. à 30 fr.
— 2^e — de 29 fr. à 29 fr. 50.
Farines 1^{re} qualité, se sont vendues de 55 à 56
fr. les 127 kilog.
— 2^e — de 51 à 52 fr.
— 3^e — de 49 à 50 fr.

Le tout rendu à domicile ou en gare de Lyon.

Voici les cours des principaux marchés de France que nous avons reçus cette semaine de

	blé	seigle	orge	avoine
ger,	30.00	»	14.25	15.00
in,	31.50	18.50	»	15.50
issue,	29.50	»	17.50	16.00
rdennes,	29.00	17.50	15.75	16.50
ube,	27.50	16.00	15.50	15.75
alvados,	29.50	18.00	17.50	21.00

er,	26.00	16.50	15.50	14.50
ote-d'Or,	30.50	18.50	19.00	16.00
tes-du-Nord,	29.50	17.50	18.50	15.50
ubs,	30.50	18.50	17.50	14.00
are,	26.00	17.00	17.25	15.50
re-et-Loire,	29.50	18.00	18.50	19.00
istère,	28.00	22.00	19.50	16.00
e-et-Vilaine,	27.00	»»	19.25	16.50
dre,	26.00	17.50	16.00	15.50
ra,	28.00	17.25	17.00	14.50
re-et-Cher	26.00	»»	»»	»»

Re-et-Onco,	23.00	12.50	13.00	14.50
irist,	29.50	17.50	16.50	16.00
aine-et-Loire,	27.00	16.50	20.50	17.00
arne,	30.00	17.50	17.25	17.00
arne (Haute),	30.50	17.00	18.00	16.50
ayenne,	29.00	17.00	19.50	17.50
aurthe,	30.00	17.50	19.00	17.25
euse,	30.50	19.00	20.00	16.50
orbihan,	28.00	18.50	19.00	16.00
ord,	29.50	17.00	18.00	16.50
se,	29.00	18.50	17.50	16.00

ne,	28.50	49.00	18.50	17.00
as-de-Calais,	32.00	49.00	»	16.50
ône,	31.00	18.00	18.50	17.50
ône (Haute),	29.00	48.50	17.00	15.50
rtlie,	29.50	17.50	17.25	16.50
ine,	31.00	17.00	18.00	17.00
ine-Inférieure,	30.50	18.00	18.50	18.00
ine-et-Marne),	29.00	46.50	17.00	16.50
ine-et-Oise,	28.50	43.00	17.50	16.00
uvres (Deux-),	27.00	»	18.00	16.50

mine,	29.50	17.50	19.00	17.00
enne,	27.00	17.00	16.50	15.50
sses,	31.00	19.50	18.00	16.50
enne,	29.50	18.50	17.00	15.50

**MARCHÉ EN GROS DES PRINCIPALES VILLES ET PLACES
DE L'EUROPE**

	blé seigle orge avoine			
	SUISSE			
nève,	35.00	20.50	21.00	20.00

	ITALIE			
Rien,	37.00	21.50	"	18.00
	BELGIQUE			
uxelles,	33.50	19.50	23.50	19.50
uvin,	33.60	19.00	22.50	18.00
ège,	31.50	19.50	21.50	18.50
	HOLLANDE			
Amsterdam,	36.50	49.75	17.50	14.00

	ALLEMAGNE			
logne,	33.00	20.00	"	"
	ANGLETERRE			
ndres,	34.00	20.50	18.00	22.00
verpool,	33.50	20.00	20.00	19.50
	HONGRIE			
sth,	26.50	"	15.50	14.50
	ESPAGNE			

Madolid,	26.50	"	"	"
RUSSIE				
ganrog,	23.00	15.50	11.50	7.50
lessa,	24.50	15.00	11.00	"
ÉTATS-UNIS				
ew-York,	30.00	16.50	"	"
EGYPTE				
exandrie.	33.00	"	"	"

Maïs. — Les offres sur le marché de Lyon ont été plus importantes que la semaine dernière. Les premières qualités ont été vendues de 19 à fr. les 100 kil. — rendus en gare ou sur le bateau.

A Chalons-sur-Saône, de 17 à 19 fr.

Dijon. — Malgré le calme dans les transactions les cours se maintiennent fermes, de 19 fr. 50 à fr. pour les qualités de choix.

Carbondame.

Berdeaux. — Les qualités de choix se sont venues de 18 à 19 fr. 50 à 18 fr. les 100 kil.
 Marseille. — Les belles qualités d'Italie ont été indues de 17 fr. 50 à 18 fr. les 100 kil.
 Lectoure. — De 17 à 17 fr. 50.
 Tarbes. — De 16 à 17 fr.
 Genève. — De 25 à 26 fr.
Sarrasin ou blé noir. — Le commerce demande aujourd'hui ce grain, très probablement pour semer.

r les ordres reçus du dehors de notre rayon.
 ventes se font dans les prix de 17 fr. 50 à 18
 francs les 100 kil., suivant qualité et la siccité.
 Chalons. — De 17 à 17 fr. 50.
 Melun. — De 20 à 21 fr.
 Pontreux. — De 15 fr. 50 à 16 fr.
 Paris. — De 17 fr. 50 à 18 fr.
 Nantes. — De 14 fr. 50 à 15 fr.
 Loulans. — De 11 fr. 50 à 12 fr. 50.
 Riz. — A Lyon, les affaires sont languissantes,

Les cours sont faibles bien que sans grandes variations à l'heure où nous quittons le marché du sucre.

100 kil.
1^{re} qualité 47 fr. 75 à 48 fr. 50.
2^e qualité 47 à 47 fr. 25.
3^e qualité 45 à 45 fr. 50.
Qualités inférieures de 42 à 43 fr. 50.
A Marseille les demandes sont restreintes aussi.
Il semble qu'un mouvement rétrograde s'est produit sur les derniers cours.
Voici les prix :
1^{re} qualité, de 45 fr. 50 à 46 fr. les 100 kil.
2^e qualité 44 à 44 fr. 50.
3^e qualité 42 à 43 fr.
Haricots. — A Lyon, ont été vendus les 100 kil.
Marseille exotique, de 25 à 28 fr.
Pois vertes exotiques, de 29 à 32 fr.
Pois chiches, de 22 à 26 fr.
Lentilles vertes, de 42 à 45 fr.
Graines de chanvre, de 35 à 36 fr.

MARCHÉS EN GROS DES BESTIAUX DE LYON-VAISE.
Cetle semaine, bon approvisionnement en race ovine, et de la bœuf.
Mais les races bovines et porcines ont été moins bien représentées que la semaine précédente; aussi, en raison de l'importance des demandes, la hausse n'a pas tardé à se produire.

Getle hausse est toujours due aux achats suivis de la spéculation qui continue ses acquisitions pour une destination étrangère.

Marché du lundi 9 décembre 1872.
Le nombre des porcs amenés a été de 1,466 — leur poids en moyenne a été de 140 kil.

1^{re} qualité a été vendue 130 fr. les 100 k.
2^e — — — — — 126 —
3^e — — — — — 121 —

Marché du mardi 10 décembre.
Le nombre de bœufs amenés a été de 405, — leur poids en moyenne a été de 345 kil.

1^{re} qualité a été vendue 190 fr. les 100 k.
2^e — — — — — 180 —
3^e — — — — — 167 —

Le nombre des vaches amenées a été de 118, — leur poids en moyenne a été de 185 kil.

Les 1^{re}, 2^e et 3^e qualités ont été vendues aux mêmes prix que les bœufs.

Sur ce nombre 293 bœufs ou vaches nous venaient d'Italie, les autres étaient race charolaise, bressane, suisse et schwitz, etc.

Marché du jeudi 12 décembre.
Le nombre des moutons amenés a été de 3,750, — leur poids moyen a été de 150 kil.
1^{re} qualité a été vendue 190 fr. les 100 k.
2^e — — — — — 185 —
3^e — — — — — 165 —

683 moutons venaient d'Italie, les autres étaient charolais, south-down et dishley, etc., tous d'une beauté remarquable.

Marché du vendredi 13 décembre.
Le nombre des veaux amenés a été de 564, — leur poids moyen a été de 85 kil.

1^{re} qualité a été vendue 132 fr. les 100 k.
2^e — — — — — 128 —
3^e — — — — — 125 —

Cette semaine nous constatons une baisse de 14 fr. sur les veaux et de 10 fr. sur les moutons.

MARCHÉS EN GROS DE LA HALLE DES CONFISERES.
L'approvisionnement est des plus importants depuis quelques semaines.

Section des fruits et des légumes.
Nous signalons dans les fruits les qualités les plus remarquables :

Pommes reinettes de Canada et gris, 1^{re} qualité se sont vendues de 65 à 70 fr. les 100 kilos.

Pommes reinettes de 2^e qualité de 40 à 50 fr. les 100 kilos.

Pommes reinettes franches et surpasse-royales ont été vendues, 1^{re} qualité de 70 à 75 fr. les 100 kilos.

Pommes Galville rouges, 1^{re} qualité ont été vendues de 50 à 60 fr. les 100 kilos.

Pommes Courpendu rouges et grises de 25 à 35 fr. les 100 kilos.

Pommes Belle-Fleur, de la Savoie et de l'Ain, de 25 à 35 fr. les 100 kilos.

Poires Martin sec, curé, broom-parck, Besi de Chaumont, Echassery ou verte, longue d'hiver, de la Quintinie, etc., se sont vendues de 45 à 55 fr. les 100 kilos.

Poires d'hiver à cuire, variétés, Catillac, Messire-Jean, Léon-Leclerc de Laval, Doyenné de Bordeaux.

C'est la première fois que nous voyons ce bon fruit sur le marché.

Chapital et Besi des Vétérans, toutes d'une grande beauté ont été vendues, 1^{re} qualité de 50 à 55 fr.

les 100 kilos. 2^e qualité de 30 à 35 fr. les 100 kilos.
Les qualités inférieures de 15 à 18 fr. les 100 kilos.
Les châtaignes ont belle qualité ont été vendues, 1^{re} qualité de 30 à 35 fr. les 100 kilos. 2^e qualité de 25 à 30 fr. les 100 kilos.
Les marrons d'Italie, dont la qualité est très-estimée, se sont vendus de 40 à 45 fr. les 100 kilos.
Les oranges merveilleuses de Bilibat, d'une belle grosseur, se sont vendues de 2 fr. 50 à 3 fr. le 100.

Les oranges mandarinaires ou poires du Commandeur, ont été vendues de 4 à 5 fr. le 100.

Les belles mandarines de Malte et de Sicile n'ont pas encore paru à la Halle.

Pommes de terre jaunes fondantes d'Auvergne, vendues de 11 à 11 fr. 50 les 100 kil.

Pommes de terre violettes, belle qualité, de 10 à 11 fr. 50.

Pommes de terre chardonne, de 8 à 8 fr. 50.

Section de la marée.
Les pièces les plus remarquables étaient les suivantes :

Les beaux turbots ont été vendus de 25 à 30 fr. la pièce; les moyens, de 13 à 15 fr.; les inférieurs, de 30 à 35 fr. la manne de 6 pièces.

6 grosses soles ont été vendues de 20 à 25 fr. la manne.

8 soles moyennes, de 12 à 15 fr. la manne.

La truite, superbe, de 4 à 5 fr. le kilo.

Les loupes, magnifiques, de 10 à 12 fr. pièce.

Les 4 mulets, de 10 à 12 fr. la manne.

Les 6 langoustes, de toute beauté, de 30 à 35 francs.

Les 6 langoustes moyennes, de 20 à 25 fr.

Les colins ou merlu, de 4 à 5 fr. la pièce.

Les congres, de 18 à 20 fr.

Les raies bouclées, fort belles, de 3 à 4 fr. la pièce.

Les raies blanches ou douces, de 10 à 14 fr. la pièce.

Les couillards, très-beaux, de 8 à 10 fr. pièce.

Les paniers de merlans de 8 à 10 fr.

Section du gibier et de la volaille.
L'approvisionnement est de plus en plus important depuis quelques semaines.

Aussi, malgré le nombre d'acheteurs toujours croissant, les prix sont à peu près les mêmes depuis notre dernière revue.

L'oise, le dindé et la volaille sont à meilleur marché aujourd'hui que la viande de boucherie.

Quant au marché aux fleurs et à celui des légumes, les prix sont à peu près sans variation cette semaine.

Th. DENIS,
Chef des cultures de la ville.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 17 décembre.

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE. PRESSION. ETAT. VENT.
minima maxima barom. du ciel à 7 h. du m.

+ 2° + 6° 0,740 couvert N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 4.00

Sa température... 0.60

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.60

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 décembre... 0.047

SITUATION GÉNÉRALE.

Peu de changement dans l'état atmosphérique, le baromètre se maintient au-dessus de la moyenne, les mers sont tranquilles, légèrement houleuses à Perpignan, Trieste et Marseille.

SPECTACLES DU 18 DÉCEMBRE

GRAND-THÉÂTRE
LES HUGUENOTS, grand opéra en cinq actes.

On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS, COURS MORAND
HÉLOÏSE ET ABELARD, opéra-comique-bouffe, en 3 actes.

On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASIUM, QUAI SAINT-ANTOINE
TOUT LYON LA VERRA ET LA BANQUE AUSSI, grande revue fantastique en 3 actes, 1 prologue et 10 tableaux.

On commencera à 7 heures 1/2.

LE MUSÉE D'ANATOLIE, vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me MARMONNIER, avoué à Bourgoin, successeur de Me Fochier, et de Me MARION, notaire au Pont-de-Beauvoisin.

VENTE par licitation.

D'IMMEUBLES

situés sur la commune de Romagnieu, canton du Pont-de-Beauvoisin (Isère), dépendant de la succession de M. Henri Lavigne.

A l'audience fixée au dimanche vingt-neuf décembre, mil huit cent soixante-douze, à neuf heures du matin, en l'étude de Me Marion, notaire au Pont-de-Beauvoisin (Isère).

Désignation des biens à vendre.

Un corps de domaine, d'un seul tenant, situé à Romagnieu, au lieu de Clermont, de la superficie de quatre hectares soixante-dix ares soixante-douze centiares en terre labourable, treillages, verger et jardin avec terrasse, clos de murs, sol et cour, sur lequel se trouvent :

1. Une belle maison bourgeoise, construite en maçonnerie, composée de caves, d'un rez-de-chaussée ayant une cuisine, un cellier, deux salles à manger et un salon, d'un premier étage ayant six chambres à coucher, d'un deuxième étage ayant deux chambres et d'un galetas au-dessus.

2. Et de vastes bâtiments d'exploitation, composés de maison fermière, magnanerie, écurie, grange et hangar.

Il est constitué dans son ensemble : au levant, par un chemin public, au midi, par la route de grande communication du Pont-de-Beauvoisin à Aoste; au couchant, par la terre de M. Duret, et au nord, par celle de M. Arragon.

Nota. — Ce domaine est à dix minutes du Pont-de-Beauvoisin et à une heure de la gare de St-André-le-Gaz.

Premier lot.

Cent-dix ares à prendre au levant, confinant : au levant, chemin public; au couchant le deuxième lot.

Etude de Me FONDONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière, n. 34.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, grande rue de la Cuire, numéro 39, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, commode, bureaux, glace, etc., etc.

Valais (SUISSE)

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

Par ordonnance de référé des neuf et dix décembre mil huit cent soixante-douze, Me Bonjour, avoué, a été nommé séquestre, à l'effet de recevoir les sommes dues au sieur Dubost, entrepreneur à Lyon, qui jay, pour les travaux exécutés par lui pour la commune de Caluire et de la région, partie entre ses créanciers, suivant leurs doits.

En conséquence, toute personne se prétendant créancière est invitée à se présenter, avec pièces à l'appui, en l'étude de Me Bonjour, séquestre, dans le délai de dix jours, passé lequel il sera procédé à la répartition entre les seuls créanciers produisant.

4730 BONJOUR, avoué.

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue St-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Reichstadt, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : banque, table, chaises, bureau, glace, commode, pendule, cent cinquante kilos savon, deux cents bouteilles vins fins, etc., le tout composant un fonds d'épicerie.

Même étude.

Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, grande rue de la Cuire, numéro 39, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, commode, bureaux, glace, etc., etc.

Valais (SUISSE)

Etude de Me FONDONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière, n. 34.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, grande rue de la Cuire, numéro 39, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, commode, bureaux, glace, etc., etc.

Valais (SUISSE)

Etude de Me FONDONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière, n. 34.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, grande rue de la Cuire, numéro 39, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, commode, bureaux, glace, etc., etc.

Valais (SUISSE)

publics et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : placards, horloge, table, commode, etc.

M^{me} CHRETIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M^{me} Chretien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

AVIS

Adelphine Martin ou madame Remy, qui, en 1868, habitait à Paris, rue Biscornet, 5, dont le mari, Italien, a la barbe rouge, et dont la mère est à Grenoble, est priée de donner son adresse à un mécanicien du quai de Grenoble.

4711

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité

A. Jourdain

A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

UN ALSACIEN d'âge mur, dentiste, cherche à se créer une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

6, rue Ferrandière, 6

Brochage de livres, cartonnage.

TARNAVASSI

Rogures fines à vendre.

POMMADE AU Goudron infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUGLOS, rue St-Marcel, 19

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

Eau bromée-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation.

Mêmes distractions qu'à Hombourg et Bade.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE

ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour :

Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Sora et Bone (sans transbordement), tous les vendredis.

Philippeville et Bone, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannetière, 54.

Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Retz, 13.

Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.

Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

AGENCE MATRIMONIALE

SEPTIÈME ANNÉE

Riches partis dans toutes les positions

S'adresser, ou écrire, au directeur de l'Agence à Lyon, visible tous les jours, de midi à 4 heures.

1, rue de Penthièvre, au deuxième, à droite.

Discret, absolu.

4280

CHOCOLAT ALGLAVE

à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.), nutritif et digestif.

C'est le déjeuner le plus substantiel et par excellence le réparateur de la santé. — Prix : 2 fr. 70, 3 fr., 4 et 5 fr. le 1/2 kilog.

CHOCOLAT DU PROGRÈS

80; 2; 4; 2; 20; 2; 50 et 3 fr. le 1/2 kilog.

GLAND DOUX = CACAO

DEJEUNER HYGIENIQUE DES ARABES

A Lyon, maison MESSANT-POISSON, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

pur

ou mélangé au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POISSON, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

pur

ou mélangé au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POISSON, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

pur

ou mélangé au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POISSON, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

pur

ou mélangé au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POISSON, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

pur

ou mélangé au café Grande économie.

Crédit Lyonnais

LYON, PALAIS DU COMMERCE

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes de dépôts, avec chèques, sans commissions :

Il délivre des bons à échéance à ordre et reçoit des dépôts à échéance fixe.

L'intérêt payé actuellement aux déposants de fonds est de :

3 0/0... pour les dépôts à vue.

4 0/0... pour les bons à ordre de 3 à 6 mois.

4 1/2 0/0 pour les bons à ordre de 6 mois à 1 an.

5 0/0... pour les bons à ordre de 1 an et au-dessus.

4615

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

2889